

**Conseil économique et social**Distr. générale
24 août 2022Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Commission africaine de statistique
Huitième sessionAddis-Abeba, 24-26 octobre 2022
Point 3 de l'ordre du jour provisoire***Programme statistique de la Commission économique pour l'Afrique :**
questions statutaires**Rapport sur la série de recensements de la population
et des logements de 2020 en Afrique****I. Introduction**

1. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 considère que ceux-ci constituent l'une des principales sources de données nécessaires à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes visant un développement social et économique inclusif et un environnement durable. Le recensement de la population et des logements est une importante source de données désagrégées permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des plans de développement nationaux, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. À sa septième réunion, la Commission de statistique a recommandé de passer aux systèmes numériques et d'utiliser de meilleures méthodes et des technologies nouvelles pour accroître la fiabilité des produits de recensement et autres statistiques. Conformément à cette recommandation, de nombreux pays africains ont adopté la technologie lors de la série de recensements de la population et des logements de 2020, notamment pendant les phases de cartographie et de dénombrement. Plus précisément, ils ont utilisé des appareils mobiles pour le dénombrement et la transmission des données, des tableaux de bord pour contrôler la couverture et la qualité du dénombrement, des boîtes à outils comme instruments de gestion de toutes les opérations, et un système de suivi automatisé en ligne permettant aux services d'assistance de déceler les problèmes sur le terrain et charger une équipe de les résoudre.

**II. Rapport sur la série de recensements de la population
et des logements de 2020 en Afrique**

3. La série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique a pour aspiration de voir tous les pays africains réaliser au moins un recensement numérique de la population et des logements entre 2015 et 2024 et en diffuser les résultats en temps utile, comme le préconisent les Principes et

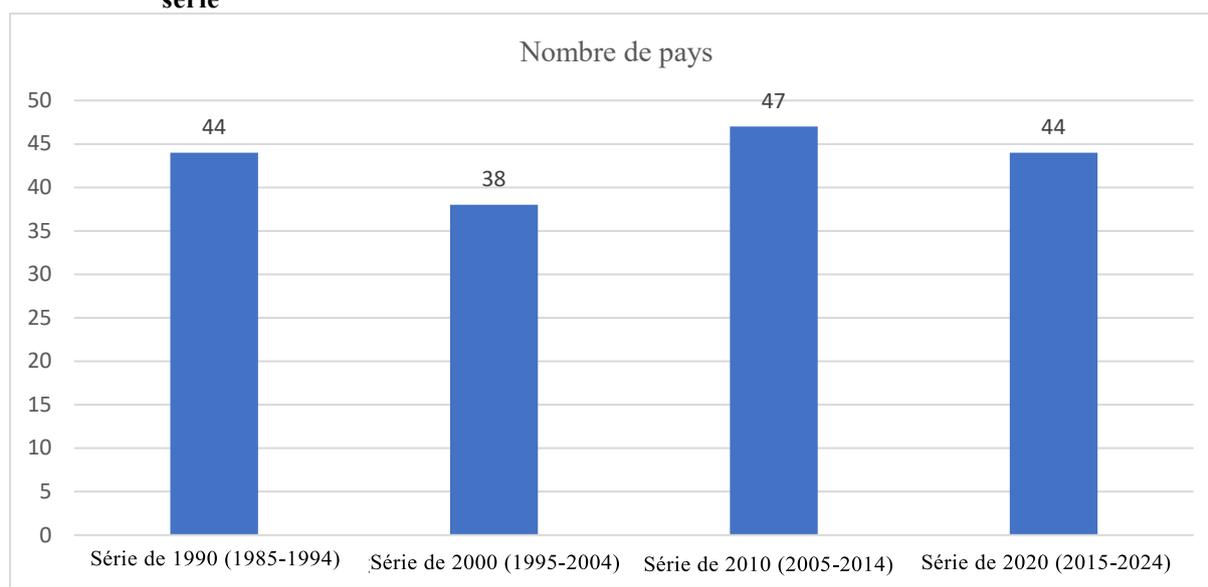
* E/ECA/STATCOM/8/2022/1.



recommandations concernant les recensements de la population et des logements, révision 3, de la Division de statistique. Les deux années restantes sont cruciales, une pression supplémentaire étant due au fait que la série de 2020 (2015-2024) est la dernière avant l'échéance de 2030 à laquelle les objectifs de développement durable seraient réalisés au niveau mondial. Cette série s'est déroulée dans un contexte mondial en mutation, les pays s'efforçant de respecter toute une gamme de nouveaux engagements mondiaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. Au début de la série, une cinquantaine de pays africains devaient effectuer au moins un recensement de la population et des logements entre 2015 et 2024, mais aujourd'hui, seuls 44 d'entre eux devraient en effectuer un avant décembre 2024.

Figure I

Recensements de la population et des logements réalisés en Afrique, par série



Source : Informations administratives compilées par la Commission économique pour l'Afrique, septembre 2022.

4. Au début de l'année 2020 (à mi-parcours de la série de 2020), 11 des 13 pays africains ayant prévu d'effectuer un recensement de la population et des logements avant 2020 l'avaient fait. Treize autres avaient prévu d'organiser le leur en 2020, mais aucun ne l'a fait. Huit pays avaient prévu de réaliser leur recensement en 2021, mais seuls la Côte d'Ivoire et le Ghana l'ont fait, ces deux pays l'ayant initialement planifié pour 2020. Huit pays avaient initialement prévu de l'organiser en 2022, parmi eux, le Burundi et le Nigeria l'ont reporté à 2023. Au total, 14 pays sont prêts à réaliser leur recensement en 2022. Huit des 14 pays envisageaient initialement de l'effectuer avant 2022 : le Liberia a reporté celui prévu en 2018, les Seychelles, le Mali et le Togo celui de 2020 et le Botswana, Maurice, l'Afrique du Sud et la Zambie celui de 2021. La plupart des recensements qui ont été reportés en 2020 et 2021 ont été reprogrammés pour 2022 ou 2023, mais 10 pays ne les ont toujours pas reprogrammés.

5. Au début de la série de 2020, l'Érythrée et le Soudan du Sud n'avaient pas encore programmé de recensement, bien que le Soudan du Sud ait mené une enquête démographique en 2020 afin de fournir une estimation actualisée de sa population à des fins de planification.

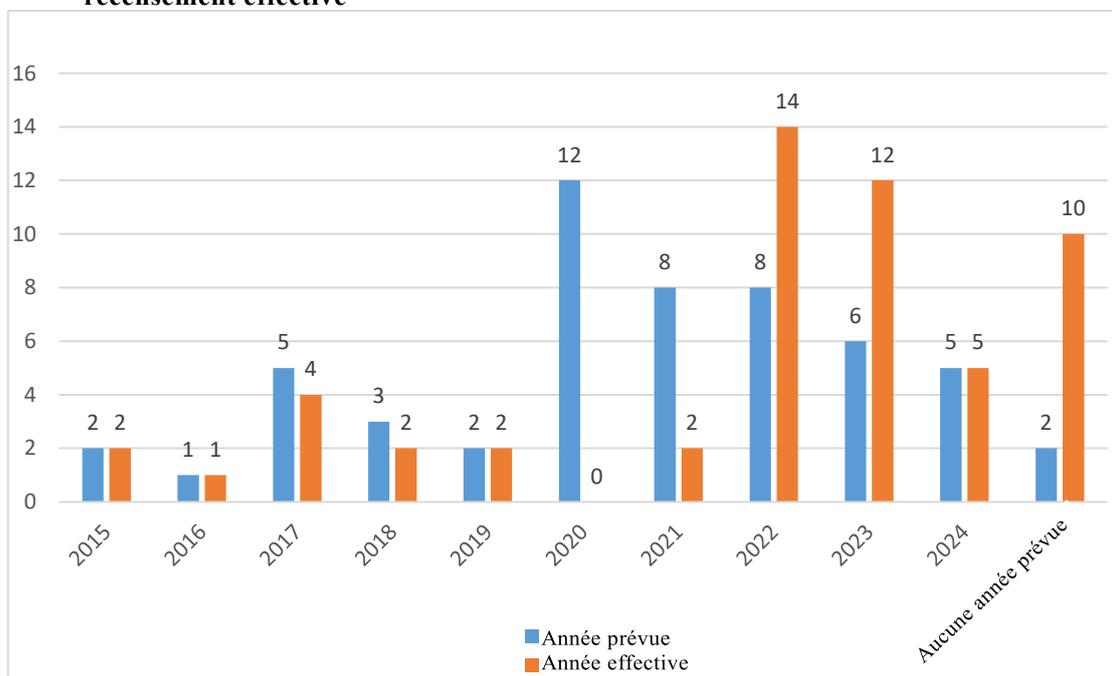
6. La Sierra Leone a réalisé un recensement à mi-parcours de la population et des logements en 2021 pour plusieurs raisons : évaluer les progrès réalisés depuis le recensement primaire de 2015 ; examiner le recensement précédent, analyser les difficultés signalées et prendre des mesures pour y remédier ; tester

la collecte de données assistée par ordinateur pour la première fois ; fournir des données pour le suivi des objectifs de développement durable prioritaires du pays (notamment l'objectif 4, relatif à l'éducation) ; et répéter pour le prochain recensement primaire, prévu pour 2025.

7. Certains des pays qui ont terminé le dénombrement avant 2020 ont pris du retard dans la réalisation des activités suivantes, telles que l'enquête postcensitaire, l'analyse et la diffusion des données, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Figure II

Nombre de pays par année de recensement initialement prévue et année de recensement effective



Source : Informations administratives compilées par la Commission économique pour l'Afrique, septembre 2022.

8. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré la pandémie de COVID-19. Celle-ci a eu des effets négatifs considérables sur les systèmes statistiques en général et sur la mise en œuvre de la série de recensements de 2020 en Afrique, en particulier. En raison des effets directs et indirects de la pandémie de COVID-19, ainsi que d'autres difficultés, certains pays africains ont dû reporter les recensements qu'ils avaient prévus pour 2020 et 2021, et d'autres ont reporté ceux prévus pour 2022, comme indiqué dans les annexes I et III.

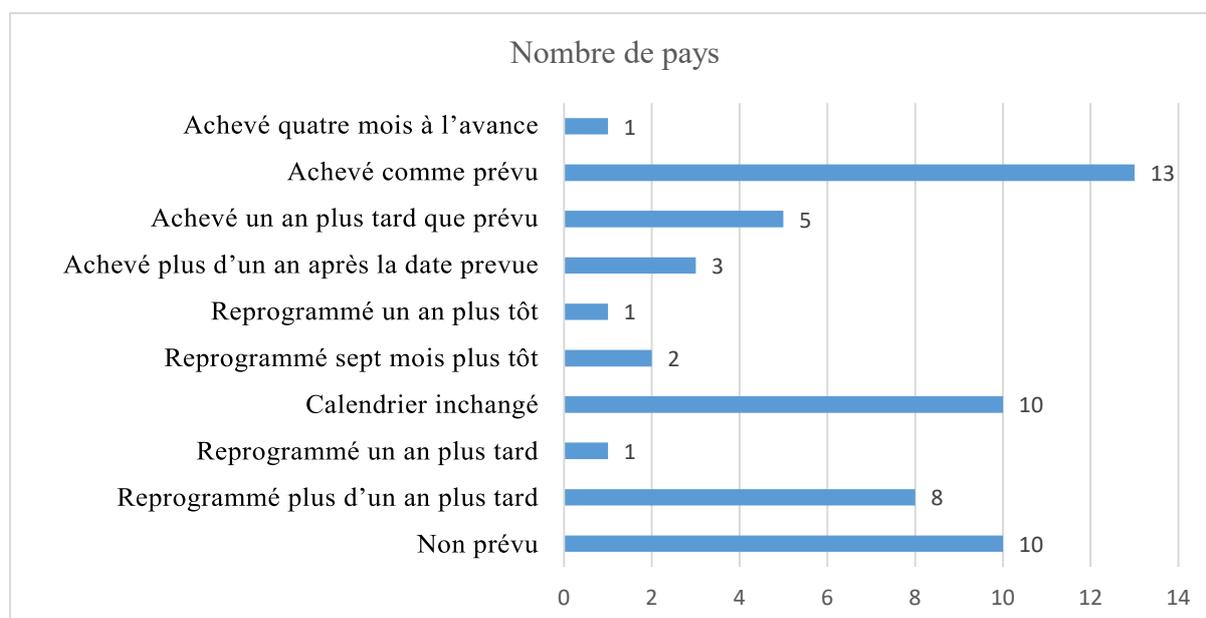
9. En septembre 2022, 22 pays ont achevé le recensement de la population et des logements. Cinq d'entre eux l'ont mené avec un an de retard, tandis qu'un seul (le Zimbabwe) l'a effectué quatre mois à l'avance afin de terminer le découpage électoral avant les élections générales prévues en 2023. Huit pays l'ont programmé pour 2022 ou 2023 après un retard de plus d'un an. L'Ouganda devrait effectuer le sien un an plus tôt, en 2023, en raison des élections générales prévues en 2024. Le Gabon et le Sénégal ont également avancé le leur de sept mois en raison du calendrier des élections législatives.

10. À cause du COVID-19, les recensements planifiés pour 2020 et 2021 ont été reportés. Vingt-deux autres pays ont prévu le leur avant la fin de la série de 2020, en 2024, et dix pays (Algérie, Cabo Verde, Cameroun, Tchad, République démocratique du Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Soudan du Sud et Soudan) n'ont pas retenu de date. Ces recensements ont été retardés ou n'ont

pas encore été confirmés en raison des effets de la pandémie de COVID-19, d'un déficit budgétaire ou de problèmes de sécurité.

Figure III

État d'avancement de la mise en œuvre de la série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique



Source : Informations administratives compilées par la Commission économique pour l'Afrique, septembre 2022.

III. Soutien de la Commission économique pour l'Afrique

11. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Office for National Statistics du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a aidé les pays africains à réaliser des recensements de la série de 2020. Elle a soutenu un certain nombre de pays dans diverses tâches : fourniture de tablettes, d'un tableau de bord de suivi des opérations et d'un outil d'aide au recensement ; reconfiguration des tablettes après la collecte des données ; assistance technique pour évaluer l'état de préparation et révision des plans et des questionnaires, entre autres.

A. Renforcement des capacités

12. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Office for National Statistics du Royaume-Uni, la CEA a organisé une réunion de groupe d'experts en ligne en juin 2021. Celle-ci a rassemblé des participants de 31 pays, dont les suivants : directeurs généraux, statisticiens et experts en recensement des organismes nationaux de statistique de toute l'Afrique ; représentants d'institutions panafricaines ; représentants des communautés économiques régionales ; experts en données du bureau du coordonnateur résident ; correspondants du Fonds des Nations Unies pour la population en matière de développement et de population ; et experts des partenaires de développement. Les participants ont débattu des défis, des enseignements tirés, des bonnes pratiques dans la réalisation des recensements de la population et des logements en Afrique pendant la pandémie de COVID-19, et du rôle potentiel des données des recensements dans les stratégies d'atténuation de la pandémie.

13. Les objectifs spécifiques de la réunion du groupe d'experts étaient les suivants : discuter des défis pratiques et identifier les solutions possibles pour effectuer des recensements de la population et des logements à l'heure de la pandémie de COVID-19 ; renforcer la compréhension du recours à des technologies et méthodes modernes pour la cartographie, le dénombrement et l'analyse des recensements ; et formuler des recommandations et des conseils pour la réalisation des différentes opérations du recensement (planification, dénombrement, analyse et diffusion) à l'heure du COVID-19.

Consciente de la nécessité de tirer des enseignements de la série de 2020 et de les partager, la CEA met au point un manuel électronique qui rassemblera les enseignements tirés des recensements numériques entrepris en Afrique dans ce cadre. La CEA a organisé trois ateliers pour le lancement de ce projet. Lors du premier atelier, qui s'est tenu au Ghana en février 2022, les principaux enseignements et expériences des pays qui avaient réalisé, ou prévoyaient de réaliser, des recensements numériques ont été partagés afin de permettre aux participants de mieux comprendre comment les technologies modernes peuvent améliorer la collecte des données. L'atelier avait pour but d'amener les participants à :

- a) Partager ouvertement leurs expériences positives et négatives d'utilisation d'appareils électroniques pour les besoins du recensement ;
- b) Identifier les principaux enseignements et problèmes et comprendre comment l'interview personnelle assistée par ordinateur a influé sur le modèle économique du recensement ;
- c) Identifier les domaines où un travail supplémentaire est nécessaire pour soutenir les pays africains qui cherchent à utiliser la technologie des entretiens personnels assistés par ordinateur pour les besoins du recensement ;
- d) Identifier les domaines d'expertise susceptibles d'être sollicités à l'avenir pour fournir aux pays africains une assistance technique dans la réalisation du recensement ;
- e) Établir des relations entre les pays expérimentés et favoriser les possibilités de collaboration à l'avenir.

14. L'atelier a réuni 64 experts provenant de 16 pays : Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Maurice, Namibie, Nigeria, Rwanda, Seychelles, Somalie, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.

15. Le deuxième atelier, qui s'est tenu en Zambie en avril 2022, a permis aux participants de mieux comprendre les méthodes de diffusion des résultats du recensement afin d'en étendre l'utilisation, l'accessibilité et, en définitive, l'impact. Les pays et les organismes ayant déjà diffusé les résultats de leur recensement ou qui prévoient de le faire ont partagé leurs expériences et leurs projets.

16. Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants : discuter des mécanismes permettant d'identifier les utilisateurs des données de recensement et s'entretenir avec eux afin de comprendre comment et dans quel but ils utilisent ces données ; identifier les approches appliquées par les organismes nationaux de statistique pour optimiser l'analyse des données de recensement en fonction des besoins des utilisateurs - processus internes, l'externalisation, la collaboration avec des institutions de recherche universitaires et autres, etc. - et les enseignements tirés de ces démarches ; discuter des mécanismes permettant d'échanger les données de recensement et de les diffuser efficacement aux utilisateurs afin d'améliorer l'utilisation et l'impact des résultats du recensement ; identifier les domaines d'expertise susceptibles d'être sollicités à l'avenir pour fournir une assistance technique à d'autres pays africains au stade de la diffusion afin d'améliorer l'utilisation des

produits du recensement ; et d'établir des relations entre les pays et les autres organismes afin de favoriser les possibilités de collaboration future.

17. L'atelier a réuni 61 participants des organismes nationaux de statistique de 14 pays (Cameroun, Eswatini, Gambie, Ghana, Kenya, Liberia, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie et Zambie) ainsi que des membres du personnel de la CEA, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Office for National Statistics du Royaume-Uni.

18. Le troisième atelier s'est tenu en ligne le 25 août 2022 dans le but de réunir des experts en recensement de la population et des logements de tous les organismes nationaux de statistique d'Afrique afin de partager des informations sur le manuel électronique proposé sur le recensement numérique de la population et des logements en Afrique et de mobiliser leur soutien pour fournir les informations requises au développement de ce manuel. Au cours du webinaire, le calendrier de production et la structure du manuel électronique ont été présentés, ainsi que les approches proposées pour le mettre au point.

19. Au total, 135 participants ont assisté au webinaire. Parmi eux, 123 provenaient de 31 organismes nationaux de statistique, 8 de la CEA et 4 du Fonds des Nations Unies pour la population. Les organismes nationaux de statistique sont ceux des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan du Sud, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

B. Assistance technique

20. Au cours de la série de recensements de 2020, la CEA, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Office for National Statistics du Royaume-Uni, a mené des missions dans plusieurs pays africains pour évaluer leur état de préparation, les encourager à effectuer le recensement de la population et des logements, leur fournir une assistance technique variée et provisionner la fourniture de tablettes. Les pays qui ont reçu un soutien sont le Ghana, le Kenya, Maurice, la Namibie, le Nigeria, le Rwanda, les Seychelles, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Togo, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Le soutien a été apporté dans les domaines suivants :

a) Planification et préparation : les pays ont reçu une assistance et des conseils pour la planification et le financement du recensement numérique, ainsi que pour l'acquisition et la distribution des appareils nécessaires. La conception du recensement a aussi été examinée ;

b) Provisionnement : L'installation de logiciels de recensement spéciaux sur des tablettes spécifiques a été automatisée, ce qui a permis de réduire le risque d'erreur humaine et de diminuer le temps et les ressources humaines nécessaires à une installation manuelle. Les pays ont reçu une aide pour planifier le déroulement des opérations et les ressources nécessaires. Des conseils ont été donnés sur les spécifications des tablettes et la configuration logicielle. Les pays ont reçu un logiciel libre et des conseils sur la manière de le configurer en fonction des conditions locales. Enfin, ils ont reçu une assistance et des conseils pour tester et lancer les procédures de provisionnement ;

c) Reconfiguration des tablettes : les tablettes doivent être réinitialisées après un recensement afin qu'elles puissent être affectées à une nouvelle utilisation ou réutilisées localement pour d'autres activités ou pour des recensements dans d'autres pays. L'assistance fournie comprenait des conseils sur la planification du déroulement des opérations et les ressources nécessaires

pour réinitialiser les tablettes ; la fourniture d'applications permettant de reconfigurer et de réinitialiser les tablettes et des conseils pour configurer le logiciel en fonction des conditions locales ; l'assistance et les conseils pour les essais et le lancement des procédures de nettoyage et de réinitialisation ; ainsi que des orientations et des conseils sur les questions devant être abordées en cas de partage des tablettes avec d'autres pays ;

d) Tableau de bord de suivi des opérations du recensement : les pays ont reçu une aide pour identifier et élaborer les indicateurs de tableau de bord spécifiquement dédiés à leur propre recensement ; fixer l'espérance mathématique et les niveaux de tolérance de chaque indicateur ; tester et installer localement le tableau de bord à utiliser pendant le recensement ; définir des procédures opérationnelles d'utilisation du tableau de bord pendant le recensement, telles que former les usagers ; définir des mesures d'atténuation selon différents scénarios ; et définir les structures et les fonctions des réunions opérationnelles périodiques. Un tableau de bord couvrant des activités similaires pourrait également être mis au point en vue des enquêtes postcensitaires ;

e) Service d'assistance : Les pays ont reçu une assistance pour la personnalisation et la mise en œuvre du système d'aide aux utilisateurs, y compris la collecte d'informations pour identifier les exigences locales ; la personnalisation de l'unité de fabrication finale en tenant compte des exigences et des procédures locales ; l'installation de l'unité de fabrication finale ; la formation des utilisateurs de l'application ; et le dépannage ;

f) Observation des opérations de recensement : une assistance a été fournie sur place pour l'observation du tableau de bord, y compris dans les exercices pilotes, et pour d'autres problèmes numériques ou de qualité ; pour la résolution des problèmes en temps réel ; pour les changements apportés au tableau de bord, tenant compte des nouvelles exigences ; et pour l'identification des problèmes potentiels de dénombrement et des solutions à y apporter immédiatement ou pendant l'opération.

IV. Expériences de conduite de recensement pendant la série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique

21. En août 2022, au total, 22 pays africains avaient effectué un recensement de la population et des logements dans le cadre de la série de 2020. Comme ailleurs dans le monde, plusieurs pays ont rencontré des difficultés dans les différentes phases du recensement, en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19. Pour les pays qui ont effectué un recensement pendant la pandémie, le coût a été très élevé.

22. La plupart des pays ont rencontré des difficultés liées aux restrictions à la libre circulation, à l'achat et à la distribution du matériel pour le recensement et à des contraintes de financement, les fonds publics ayant été réaffectés à d'autres activités. En raison du contexte en mutation, des pays font encore face à problèmes technologiques, méthodologiques, opérationnels et financiers dans la réalisation du recensement.

23. Les pays qui ont mené leur recensement ont vécu des expériences variées et tiré divers enseignements qui seront utilisés aux fins de la planification et de la mise en œuvre de la série de 2030 en Afrique.

A. Planification du recensement

24. Pendant la pandémie de COVID-19, les comités de planification du recensement n'ont pas pu se réunir physiquement ou régulièrement. Les pays ont engagé de nombreux processus du recensement en ligne, par exemple les réunions des groupes de travail techniques et celles des équipes nationales et locales. Dans certains pays, les réunions en ligne ont été interrompues en raison de problèmes de connectivité à Internet.

25. La pandémie de COVID-19 a entraîné un déficit de financement dans les budgets du recensement, essentiellement parce que les gouvernements ont réduit ce financement et réaffecté les ressources aux mesures d'atténuation du COVID-19 et à la mise en œuvre des directives relatives à la maladie à coronavirus demandant l'adoption de mesures supplémentaires; en conséquence, la formation et la collecte de données ont pris plus de temps. Les mesures d'atténuation ont concerné, entre autres, l'achat d'équipements de protection individuelle (produit hydroalcoolique, masques et autres articles) destiné au personnel de terrain, le dépistage et la vaccination de ce personnel et le respect des mesures de distanciation physique. Ces mesures ont nécessité, entre autres dépenses, des moyens de formation et des formateurs supplémentaires.

26. Les restrictions à la libre circulation ont empêché le personnel clef de divers organismes nationaux de statistique de participer à des activités de formation et de mener des analyses comparatives avec d'autres pays. Les restrictions ont également empêché les experts de se rendre dans d'autres pays, comme la Sierra Leone, pour y dispenser une formation ou un soutien technique, ou les ont contraints à voyager moins souvent ou à reporter leurs déplacements. Toutefois, un certain soutien a été apporté grâce aux réunions en ligne.

27. Les pays ont dû mobiliser des fonds additionnels pour financer des dépenses supplémentaires telles que des équipements de protection individuelle du personnel de terrain et une campagne de publicité renforcée pour rassurer le public, accroître la sensibilisation au COVID-19 et aux mesures de sécurité, et éduquer la population aux nouveaux modes de collecte de données.

28. Malgré les défis, il n'y a pas eu de changement majeur dans les instruments de collecte de données utilisés et les types d'informations collectées lors des recensements.

B. Activités de recensement sur le terrain (cartographie, liste des ménages, dénombrement et publicité)

29. Pendant la pandémie, les défis opérationnels liés à la réalisation du recensement de la population ont considérablement augmenté. Ils ont concerné, entre autres, la formation du personnel de terrain, la sécurité des recenseurs et du public, l'atténuation du risque d'insécurité publique et de manque de coopération, et la résolution des problèmes logistiques liés au transport du personnel et du matériel de recensement.

30. Les mesures de lutte contre le COVID-19, notamment les restrictions à la libre circulation et d'autres considérations telles que l'insécurité, les élections, les contraintes financières et les inondations ont contribué dans certains pays à retarder et, dans certains cas, à reporter à une date ultérieure, la cartographie du terrain et la liste des ménages.

31. Les réunions en plein air sur le recensement et sur la mobilisation communautaire n'ont pas eu lieu en raison des restrictions aux rassemblements de foule. D'autres moyens ont donc été utilisés pour informer le public : webinaires sur le recensement à l'intention des parties prenantes, diffusion en

direct de la publicité en personne, actions d'éducation et de sensibilisation à participation limitée, campagnes de sensibilisation du public sur les médias sociaux et présentations itinérantes couvertes par les médias, entre autres.

32. La plupart des pays ont tiré parti des progrès technologiques pour mener des actions de publicité et de sensibilisation par le biais de campagnes organisées sur les plateformes des médias sociaux et dans les grands médias (télévision et radio) afin de garantir au public que, malgré l'utilisation d'appareils électroniques, les données collectées seront sécurisées et confidentielles.

33. Certains pays ont reporté le dénombrement jusqu'après le pic de la pandémie de COVID-19. Cela a entraîné une perte de périodicité, l'intervalle de 10 ans entre les recensements étant rompu. Cela signifie aussi que le dénombrement a eu lieu pendant une saison différente, moins propice à la réalisation d'un recensement.

34. De nombreux pays ont révisé leur calendrier de recensement et déplacé la date du dénombrement à une période appropriée. Certains gouvernements ont dû modifier leur législation en matière de recensement pour rallonger le temps du dénombrement et tenir compte du changement de méthodes de collecte des données.

35. De nombreux pays ont élaboré des directives sur la manière de prévenir ou d'atténuer la transmission du COVID-19 pendant les opérations sur le terrain. Ils ont également sensibilisé les responsables du recensement aux mesures d'atténuation. Pendant le recensement, le personnel d'exécution a dû respecter les directives relatives au COVID-19, notamment le port du masque, le respect de la distanciation physique et la conduite des entretiens à l'extérieur des locaux.

C. Analyse et diffusion des données

36. Conformément aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, révision 3, "un recensement n'est pas complet tant que les informations recueillies ne sont pas mises à la disposition des utilisateurs sous une forme adaptée à leurs besoins"¹.

37. Dans certains pays ayant fini de collecter des données, l'analyse de celles-ci et la rédaction des rapports ont été retardées par le fait qu'il y avait moins d'agents techniques et d'experts pouvant se réunir pour traiter les données, en raison des restrictions dues au COVID-19.

38. De même, les restrictions à la libre circulation des personnes ont découragé les ateliers d'analyse hors site, qui étaient traditionnellement un canal important de diffusion des résultats des recensements. En raison des restrictions sur les grands rassemblements, il n'a pas été possible de diffuser les résultats du recensement par le biais d'ateliers et de forums au niveau local. D'autres moyens, plus limités, ont été utilisés pour le faire, notamment les sites web des institutions et les plateformes des médias.

39. Les produits de recensement générés par les organismes nationaux de statistique ont inclus des tableaux de résultats préliminaires et finaux du recensement ; des produits spécialisés ou personnalisés demandés par les utilisateurs, tels que des tableaux extraits des bases de données des organismes nationaux de statistique ou générés par les utilisateurs ; des produits de groupe d'intérêt général et spécial ; des rapports statistiques et analytiques thématiques ; des rapports méthodologiques ; des rapports administratifs ; des rapports géographiques de recensement, y compris les codes et les classifications ; des bases de données, notamment de microdonnées et de

¹ ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3.

données axées sur les tableaux ; des métadonnées ; des rapports d'enquête postcensitaire ; des produits destinés à un public particulier (notes d'orientation, rapports de synthèse, rapports thématiques et analytiques, rapports contenant les principales conclusions, fiches d'information, affiches, brochures, dépliants, rapports de base, tableaux et feuilles de calcul détaillés, articles, vidéos et produits destinés aux médias sociaux).

40. Au cours de la série de 2020, il a été noté que, pour une utilisation efficace des produits de recensement, il fallait une formation à cet effet. Les utilisateurs potentiels ne sont pas toujours conscients des avantages que présente l'utilisation des données de recensement dans la prise de décision fondée sur des données probantes. Certains sont peut-être prêts à utiliser les informations, mais ont besoin d'une formation supplémentaire pour mieux comprendre les données. Les besoins de formation des utilisateurs doivent être identifiés à un stade précoce afin de garantir la disponibilité de fonds suffisants. Le cas échéant, les utilisateurs ou les donateurs peuvent être invités à financer des cours spécifiques. La formation doit être pleinement intégrée au processus de recensement afin que les utilisateurs participent et s'intéressent au recensement tout au long du processus. Des partenariats doivent être identifiés et utilisés pour différents sujets, tels que les questions de genre.

D. Formation des agents de recensement sur le terrain

41. Les organismes nationaux de statistique et les agences de recensement ont collaboré avec les autorités sanitaires compétentes pour améliorer les protocoles de sécurité afin de limiter la propagation du COVID-19. Les changements apportés sont notamment la fumigation des installations de formation, la sélection des participants, le respect de la disposition recommandée des sièges (espacement de 2 m entre les participants lors des sessions de formation) et les mesures d'hygiène corporelle (lavage des mains et désinfection). En raison des nouvelles dispositions visant à garantir le respect des directives relatives au COVID-19, la formation a pris plus de temps et a nécessité davantage de formateurs, ce qui a entraîné une augmentation des coûts.

42. Certains pays ont formé leur personnel de terrain en ligne. Cela a posé certains défis. Par exemple, ceux qui participaient depuis leur domicile effectuaient parfois d'autres tâches en même temps ou n'accordaient pas toute leur attention à la formation. Parfois, ils déléguaient même leur présence à d'autres personnes.

43. Un système de formation hybride dans lequel les recenseurs assistent à des séances de formation préenregistrées et en ligne dans un centre de formation commun, en présence de contrôleurs de la qualité des données, s'est avéré plus efficace qu'un système purement en ligne.

E. Utilisation de la technologie

44. La série de recensements de la population de 2020 (2015-2024) se déroule dans un contexte technologique mondial en pleine mutation. Pendant cette période, la plupart des pays africains ont continué à adapter des approches et des stratégies innovantes à chaque phase du recensement - cartographie, recrutement, formation, collecte de données, analyse, diffusion et utilisation. Certains pays ont adopté l'utilisation de la technologie pour le recrutement et la formation en ligne, mais ils ont également dû faire face au problème de la faible connectivité et couverture Internet dans certains cas.

45. L'un des principaux défis liés à la réalisation des recensements numériques est la logistique associée au grand nombre d'appareils -

principalement des ordinateurs tablettes et des batteries externes - qui sont nécessaires, y compris la manière de se les procurer et de s'en débarrasser.

F. Contrôle indépendant des recensements de la population et des logements

46. Dans différents pays, les recensements ont fait l'objet d'un suivi indépendant, objectif et impartial et ont été comparés aux normes internationales et aux pratiques les meilleures.

47. Les équipes de contrôle indépendantes ont évalué la qualité des documents de formation ; évalué l'adéquation et la qualité des méthodes, procédures et instruments de dénombrement ; observé et documenté les pratiques générales sur le terrain, les procédures et les opérations de dénombrement, en mettant l'accent sur les risques et les défis ; observé et évalué la pertinence de la logistique sur le terrain ; fourni un retour d'information régulier aux organismes nationaux de statistique et aux agences de recensement lors de l'étiquetage et de l'établissement de la liste des structures et lors du dénombrement ; documenté les enseignements tirés et les meilleures pratiques pour renforcer les capacités et améliorer la mise en œuvre des futurs recensements et autres activités statistiques à grande échelle ; et fourni un rapport complet pour souligner la crédibilité et la transparence de l'ensemble du processus.

48. Les observateurs indépendants étaient issus d'institutions internationales et nationales justifiant d'une expertise dans la collecte de données à grande échelle, en particulier dans la mise en œuvre de recensements de la population et des logements. Plus précisément, ils provenaient d'organismes nationaux de statistique d'Afrique, de divers bureaux de pays du Fonds des Nations Unies pour la population en Afrique et ailleurs, ainsi que du bureau régional et du siège du Fonds. En outre, une équipe de la CEA a participé à la surveillance.

49. Les enseignements tirés du suivi ont été documentés pour faciliter le partage et le transfert de connaissances avec d'autres pays. Le suivi indépendant a considérablement amélioré les résultats obtenus et il est recommandé pour tous les recensements futurs.

G. Perspectives nouvelles

50. Les pays ont toujours besoin des données de recensement pour stimuler le développement social et économique, rendre compte de leurs progrès dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, et produire des données désagrégées pour appuyer leur réponse aux urgences telles que la pandémie de COVID-19. Au cours de la série de 2020, notamment pendant la pandémie de COVID-19, la demande de données démographiques adressée aux pays a augmenté, pour identifier les endroits où se trouvent des populations à risque et les points de prestation de services potentiels, et pour rendre compte de la réalisation des objectifs de développement durable.

51. Le Fonds des Nations Unies pour la population et la CEA ont soutenu la réalisation des recensements en proposant de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de tablettes numériques de collecte de données et de logiciels connexes ; d'équipements de protection individuelle des recenseurs ; d'une assistance technique pour renforcer les capacités en matière de modernisation, de diffusion et d'utilisation des données de recensement ; d'une assurance qualité pour la réalisation du recensement ; de lignes directrices et de modules de formation sur différents aspects du processus ; la facilitation et la

négociation de partenariats pour la mobilisation des ressources ; et la promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour l'échange de connaissances.

52. Les dispositifs de collecte de données ont été partagés grâce à la coopération Sud-Sud, réduisant ainsi les budgets de recensement. Par exemple, la Sierra Leone a emprunté 20 000 tablettes et l'île Maurice en a emprunté 8 000, toutes deux au Kenya.

53. La couverture Internet et l'accessibilité des téléphones portables se sont améliorées dans toute la région, tandis que les systèmes d'information géographique et les progiciels de modernisation des statistiques se sont généralisés. La CEA a facilité les échanges entre les pays afin de renforcer les capacités régionales d'utilisation de nouvelles technologies, telles que la programmation d'entretiens personnels assistés par ordinateur et l'utilisation de systèmes d'information géographique, grâce à l'apprentissage et au partage des connaissances Sud-Sud.

V. Enseignements à retenir en vue de la série de 2030

54. La CEA, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Office for National Statistics du Royaume-Uni, documente les expériences, les principaux enseignements et les bonnes pratiques à retenir de la planification et de la conduite des recensements numériques en Afrique au cours de la série de 2020 en vue de la planification et de la mise en œuvre de la série de 2030 sur le continent.

55. À mesure qu'ils s'efforcent de reconstruire en mieux après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, les pays africains doivent passer à des systèmes de recensement entièrement numériques afin de rendre les statistiques plus actuelles, plus fiables, plus accessibles et plus rapides à consulter.

VI. Conclusion

56. Malgré les innovations introduites au cours de la série de 2020, les défis potentiels à relever pour adopter de nouvelles approches de la collecte de données de recensement sont notamment les suivants : le changement continu des technologies ; les difficultés liées à l'approvisionnement (délais, coûts initiaux) ; les compétences et les capacités du personnel concernant l'utilisation d'applications numériques ; le partage des données géospatiales et l'équation accès-confidentialité ; et les contraintes financières.

57. Compte tenu de l'importance des recensements de la population et des logements, les organismes nationaux de statistique, les partenaires et tous les acteurs doivent continuer à plaider pour que les pays réalisent des recensements numériques et en analysent, diffusent et utilisent les données.

58. Les pays africains sont encouragés à continuer d'adapter l'approche du recensement numérique car elle permet d'améliorer l'actualité des données, la qualité des résultats et les possibilités d'analyse géospatiale. Il convient toutefois de noter que le passage au recensement numérique nécessite une réflexion approfondie sur la conception, la planification et les ressources afin d'en maximiser la valeur et d'en atténuer les risques.

VII. Questions à examiner

59. La série de 2020 (2015-2024) touche à sa fin dans un contexte mondial en pleine mutation, tous les pays ayant pris toute une série de nouveaux engagements à poursuivre au niveau mondial, dont le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. Pour l'Afrique, les deux prochaines années seront cruciales, du fait de la pression supplémentaire que de nombreux pays n'auront pas terminée le recensement de 2020 avant l'échéance de 2030 fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable.

60. Il est recommandé, dans le cadre de la marche à suivre, de prendre les mesures suivantes :

a) Les pays africains doivent continuer à adopter des approches et des stratégies innovantes à chaque phase du recensement, depuis la cartographie, le recrutement et la formation jusqu'à la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données ;

b) Les pays africains doivent tirer les leçons de l'expérience acquise pendant la série de 2020 et les appliquer à la planification et à la conception des innovations de la série de 2030. Ils doivent évaluer leurs recensements et travailler avec la CEA et d'autres partenaires pour partager les enseignements à retenir et constituer une base de connaissances collective à partir de laquelle tous les pays africains pourront travailler pendant la série de 2030 ;

c) Les pays qui planifient encore leur recensement de la série de 2020 doivent identifier rapidement leurs besoins d'assistance et d'expertise et les signaler à la CEA. Pour sa part, la CEA collaborera avec ses partenaires et d'autres organisations pour coordonner l'assistance afin de s'assurer que les pays ont accès à l'expertise et à l'assistance dont ils ont besoin pour mener leurs recensements ;

d) Les pays doivent rechercher, au sein de leurs propres organisations, cette expertise qui peut aussi apporter une assistance à d'autres pays réalisant leur recensement, dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Cette expertise peut être fournie par des programmeurs d'entretiens personnels assistés par ordinateur, des experts en communication, des démographes et des statisticiens ;

e) Les pays doivent identifier d'autres moyens par lesquels les organismes nationaux de statistique et les partenaires de développement, tels que la CEA et le Fonds des Nations Unies pour la population, peuvent les soutenir afin de maximiser la participation à la série de 2020 et de préparer celle de 2030.

Annexe I
Années de recensement initialement prévues et années de recensement effectives dans les pays africains

Nombre de pays

| <i>Année de recensement prévue</i> | <i>Année de recensement effective</i> | | | | | | | | | | <i>Total</i> | |
|------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------------|--------------|-----------|
| | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | <i>2019</i> | <i>2021</i> | <i>2022</i> | <i>2023</i> | <i>2024</i> | <i>Non reprogrammé</i> | | |
| 2015 | 2 | | | | | | | | | | | 2 |
| 2016 | | 1 | | | | | | | | | | 1 |
| 2017 | | | 4 | | | | | 1 | | | | 5 |
| 2018 | | | | 2 | | | 1 | | | | | 3 |
| 2019 | | | | | 2 | | | | | | | 2 |
| 2020 | | | | | | 2 | 3 | | | | 7 | 12 |
| 2021 | | | | | | | 4 | 3 | | | 1 | 8 |
| 2022 | | | | | | | 6 | 2 | | | | 8 |
| 2023 | | | | | | | | 5 | 1 | | | 6 |
| 2024 | | | | | | | | 1 | 4 | | | 5 |
| Non prévu | | | | | | | | | | | 2 | 2 |
| Total | 2 | 1 | 4 | 2 | 2 | 2 | 14 | 12 | 5 | | 10 | 54 |

Source : Informations administratives compilées par la CEA, septembre 2022.

Annexe II**État d'avancement de la réalisation de la série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique, par année effective de réalisation**

Nombre de pays

| <i>État d'avancement</i> | <i>Année effective</i> | | | | | | | | | | <i>Non reprogrammé</i> | <i>Total</i> |
|--|------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--|------------------------|--------------|
| | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | <i>2019</i> | <i>2021</i> | <i>2022</i> | <i>2023</i> | <i>2024</i> | | | |
| Achevé quatre mois plus tôt que prévu | | | | | | | 1 | | | | | 1 |
| Achevé comme prévu | 2 | 1 | 4 | 2 | 2 | | 2 | | | | | 13 |
| Achevé un an plus tard que prévu | | | | | | 1 | 4 | | | | | 5 |
| Achevé plus d'un an après la date prévue | | | | | | 1 | 2 | | | | | 3 |
| Reprogrammé un an plus tôt | | | | | | | | 1 | | | | 1 |
| Reprogrammé sept mois plus tôt | | | | | | | | 2 | | | | 2 |
| Calendrier inchangé | | | | | | | 3 | 3 | 4 | | | 10 |
| Reprogrammé un an plus tard | | | | | | | | | 1 | | | 1 |
| Reprogrammé plus d'un an après | | | | | | | 2 | 6 | | | | 8 |
| Non prévu | | | | | | | | | | | 10 | 10 |
| Total des pays | 2 | 1 | 4 | 2 | 2 | 2 | 14 | 12 | 5 | | 10 | 54 |

Source : Informations administratives compilées par la CEA, septembre 2022.

Annexe III

Répartition des pays africains selon l'année de recensement initialement prévue et l'année de recensement effective

| Année de recensement initiale | Année de recensement effective | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|----------------------------------|---------|---------------------------------------|--------------------|---------------------|----------------------|--|-------------------------------|------|---|-------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Non prévu | Total |
| 2015 | Guinée équatoriale, Sierra Leone | | | | | | | | | | 2 |
| 2016 | | Lesotho | | | | | | | | | 1 |
| 2017 | | | Comores, Égypte, Eswatini, Mozambique | | | | | | | | 4 |
| 2018 | | | | Madagascar, Malawi | | | Libéria | Congo | | | 4 |
| 2019 | | | | | Kenya, Burkina Faso | | | | | | 2 |
| 2020 | | | | | | Ghana, Côte d'Ivoire | Seychelles, Mali, Togo | | | Algérie, Cameroun, Cabo Verde, République démocratique du Congo, Djibouti, Éthiopie, Soudan | 12 |
| 2021 | | | | | | | Afrique du Sud, Botswana, Maurice, Zambie. | Guinée-Bissau, Namibie, Niger | | Tchad | 8 |

| Année de recensement initiale | Année de recensement effective | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|--|---|--------------------------------|-------------------------|-------|-----------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Non prévu | Total | |
| 2022 | | | | | | | République centrafricaine, Libye, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe. | Burundi, Nigeria | | | | 8 |
| 2023 | | | | | | | | Bénin, Gabon, Gambie, Mauritanie, Sénégal | Somalie | | | 6 |
| 2024 | | | | | | | | Ouganda | Angola, Guinée, Maroc, Tunisie | | | 5 |
| Non prévu | | | | | | | | | | Érythrée, Soudan du Sud | | 2 |
| Total | 2 | 1 | 4 | 2 | 2 | 2 | 14 | 12 | 5 | 10 | | 54 |

Source : Informations administratives compilées par la CEA, septembre 2022.